

Strasbourg, le 13 Mai 2011

L'exposition « affinités électives ? 1911 l'Alsace-Lorraine et l'Empire allemand » fête le centenaire de la Constitution de 1911 du 16 mai au 30 juin au Palais du Rhin à Strasbourg.

Le 31 mai 1911 a été promulguée une loi donnant une constitution à la terre d'Alsace-Lorraine. Les archives Départementales du Bas-Rhin proposent, à l'occasion de ce centième anniversaire, une exposition éclairant ce pan de l'histoire aujourd'hui largement méconnu. En effet, cette loi a conduit l'Alsace à une autonomie politique et administrative plus grande, instaurant un Parlement élu au suffrage universel direct, votant le budget et les lois du Reichsland.

LE PROPOS DE L'EXPOSITION

Le 31 mai 1911 a été promulguée une loi donnant une Constitution à la « Terre d'Empire d'Alsace-Lorraine », *Reichsland Elsass-Lothringen*.

Ce texte marque l'aboutissement d'un processus qui, à partir du *Diktat* de 1870 (globalement mal vécu), conduit la région à une autonomie politique et administrative plus grande. Elle crée un *Landtag*, un Parlement élu au suffrage universel et direct, dont les attributions sont importantes puisqu'il vote le budget et les lois du *Reichsland*, sur le modèle des autres *Länder* allemands. Elle dote ainsi la Province d'un statut presque équivalent à celui des autres Etats confédérés, mais réveille des sentiments contradictoires, entre espoir d'une véritable intégration dans le *Reich* et regain des oppositions.

L'exposition présentée par les Archives départementales du Bas-Rhin à l'occasion du 100^e anniversaire de cette loi éclaire ce pan de l'histoire régionale aujourd'hui largement méconnu. Cet anniversaire est l'occasion d'évoquer, plus généralement, l'époque du *Reichsland* sous ses aspects sociaux, économiques et culturels, mais aussi politiques et juridiques. Elle se clôt par une ouverture sur l'évolution de la question régionale après 1918.

Si le sujet de la Constitution de 1911 est un sujet de portée régionale (la constitution concernait même la Moselle), le Département du Bas-Rhin a souhaité s'associer spécifiquement aux cérémonies de commémoration, en raison de l'aspect symbolique et politique de ce sujet dans le contexte de la collectivité unique.

Dans le flot continu des informations et l'actualité, cette exposition offre un arrêt sur image et, en portant le regard sur le passé, éclaire le débat actuel autour de la collectivité unique. L'actualité prend en effet un sens différent ou gagne en perspective dès lors qu'elle s'inscrit dans un temps plus long, qui offre une clef pour la décrypter.

Dans ses avancées comme dans ses insuffisances, la Constitution de 1911 est devenue une référence qui a localement marqué la discussion politique sur une longue période. Elle apporte en effet, encore aujourd'hui, un éclairage historique au débat institutionnel en Alsace et, de manière plus large, en France et en Europe.

Si l'Institut du droit local a souhaité très tôt mettre en place un colloque spécialement dédié à la Constitution de 1911, colloque qui a attiré d'éminents juristes et historiens, le Département du Bas-Rhin - à l'initiative du Président de la Commission de la Culture, M. Vonau, initiative soutenue par M. Kennel, Président du Conseil général - a souhaité très rapidement s'associer de manière forte à cet anniversaire, devant la richesse des sources disponibles aux Archives départementales.

Mme Marie Collin, responsable de l'action culturelle et éducative aux Archives départementales, a été la cheville ouvrière de cette exposition, sous la direction de Mme Verdier, directrice des Archives, du patrimoine et de la Mémoire.

Cette exposition n'a pu se mettre en place que grâce à un partenariat original entre l'Institut du droit local (et je souhaite remercier MM. Woehrling et Sander), des élus (M. Vonau), des universitaires (M. Igersheim), et le délégué à la mémoire régionale, M. Troestler, qui ont été associés à la rédaction des textes.

Monsieur le directeur régional des affaires culturelles, M. Louche, a accepté que la manifestation ait lieu dans les locaux emblématiques du Palais du Rhin, ancien palais des Empereurs de Hohenzollern, conçu entre 1883 et 1888. Je l'en remercie vivement.

Les Archives départementales ont retrouvé, à Berlin, le document original de la Constitution de 1911, dont une copie est exposée ici (il n'a pas été possible d'emprunter l'original). Un travail de recherche dans les fonds des Archives et auprès d'autres institutions patrimoniales a permis de faire appel à des documents et des objets emblématiques: photographies et cartes postales d'époque, films d'actualités du début du siècle, professions de foi électorales, lettres... Si tous ne sont pas inédits, ils ont rarement été montrés au grand public.

Deux documents sont disponibles : un livret de visite, en allemand et en français, et un dossier pédagogique spécifique, destiné aux professeurs, et réalisé par Mme Hartmann, professeur responsable du service éducatif des Archives.

A travers cette exposition, Les Archives départementales ont en effet souhaité que chacun, et plus particulièrement les jeunes et leurs professeurs, puisse connaître et comprendre le contexte qui a présidé à l'élaboration de cette constitution et à en mesurer l'héritage ; découvrir la richesse des sources d'archives locales pour aborder, en prolongement de cours ou de façon plus personnelle, l'histoire, l'histoire des arts, la vie citoyenne, la langue et la culture régionale.

L'EXPOSITION EN BREF

Cette exposition s'articule autour d'un parcours chronologique au cœur duquel s'inscrivent la Constitution et la loi électorale qui accompagne son adoption. En cinq mouvements, elle présente :

1. L'Alsace-Lorraine au début du XX^e siècle
2. Vers la Constitution et l'autonomie
3. Le projet de loi constitutionnelle
4. 1911, le *Land* d'Alsace-Lorraine
5. Une autonomie de courte durée ?

Quand une loi Constitutionnelle spécifique lui est octroyée, en 1911, l'Alsace est allemande depuis quarante ans. Avec une partie de la Lorraine, elle compose le *Reichsland Elsaß-Lothringen*.

Après la guerre de 1870, le traité de Francfort (1871) a validé « l'union » de l'Alsace-Lorraine au II^e *Reich* allemand. La protestation des députés d'Alsace et de Lorraine à Bordeaux . n'y a rien fait : sollicitée par Thiers, l'Assemblée nationale devait donner son accord à ce processus que lui impose le vainqueur. « *Strasbourg en croix, Metz au cachot* », avait déploré Victor Hugo dans *L'année terrible* (1871). Cette annexion par beaucoup, a été vécue comme un arrachement. En France, le souvenir des « provinces perdues » restera vif, thème de campagne, symbole patriotique, source d'inspiration artistique. Mais la revanche, jugent aujourd'hui les historiens, était davantage dans les discours que dans les politiques.

En 1911 (plus d'une génération après 1871), le *Reichsland* n'est plus l'Alsace-Lorraine de 1871. L'assimilation de l'Alsace est en cours. Les mesures d'exception ont été mises en veille, comme les

attitudes strictement protestataires. L'Alsace a changé : elle a gagné en population, malgré le départ des « optants » de 1871. Elle s'est urbanisée. La deuxième révolution industrielle (électricité, gaz, réseau ferroviaire et routier...) a transformé son économie, et installé une vraie prospérité (textile, activité portuaire, automobile). L'agriculture s'est en partie reconvertie et mécanisée, grâce notamment au réseau bancaire mutualiste. Cette prospérité s'inscrit dans la pierre. En ville, avec les cités ouvrières, les opérations d'urbanisme, les immeubles prestigieux et l'extension des faubourgs. Sur les Vosges aussi, avec le Haut-Koenigsbourg. Les lois sociales, l'assurance-maladie (1883), accident (1885), invalidité et vieillesse (1900), ont amélioré la condition ouvrière, en même temps que progressaient les syndicats, socialistes ou chrétiens.

La Constitution de 1911, votée par le *Reichstag*, donne de larges compétences aux pouvoirs locaux. Elle s'inscrit comme l'aboutissement de plusieurs mouvements de concessions et de mesures visant conférer au *Reichsland* un statut à part entière dans l'Empire. L'un des grands apports de cette Constitution est l'adoption d'un régime électoral novateur, le suffrage universel direct, qui représente une avancée démocratique considérable. La majorité de la population est désormais ralliée, même si deux minorités agissantes s'expriment publiquement, les activistes pro-prussiens et les activistes pro-français comme Henri Zislin, dont l'exposition montre ici quelques caricatures réalisées autour du projet constitutionnel.

Pour autant, les sentiments victimaires sont latents. L'affaire du drapeau alsacien-lorrain, en 1912, et l'affaire de Saverne en 1913, en sont des symboles.

- Après le vote de la Loi constitutionnelle, les députés adoptent, en 1912, un drapeau spécifique à l'Alsace-Lorraine (rouge et blanc, avec la croix de Lorraine). La décision est rejetée par le *Reichstag* et le drapeau ne sera jamais officiel.
- Lorsqu'en 1913, un sous-lieutenant en garnison à Saverne, le baron Günther von Forstner, traite les recrues alsaciennes de *Wackes* (« voyous ») et que le gouvernement allemand donne raison à l'armée contre la population, l'opinion s'indigne. Les Allemands sont étonnés de voir que les Alsaciens ne se sentent pas tous allemands, les Alsaciens, dépités de se sentir citoyens de second rang.

L'expérience de l'autonomie exercée entre 1911 et 1914 a une portée qui dépasse largement les trois ans au cours desquels elle la Constitution a été en vigueur.

LE CHOIX DU TITRE, ELEMENTS DE COMPREHENSION

« Affinités électives ? » ou, en allemand, « Wahlverwandschaft ? », que le traducteur a choisi de remplacer par « Wahlbekanntschaften ? », est un clin d'œil (un peu intellectuel) à Goethe, qui a vécu en Alsace. Ses *Affinités électives* sont publiées en 1809.

Le terme cependant n'est pas nouveau : l'alchimie médiévale utilise le terme « affinité » pour expliquer l'attraction et la fusion des corps.

La langue allemande utilise quant à elle *Wahlverwandschaft* (« affinité élective ») pour rendre le terme « attraction élective ». Goethe y a probablement puisé le titre de son roman *Die Wahlverwandschaften* (1809). Pour lui, le terme devient métaphore et désigne le mouvement passionnel par lequel deux âmes, se reconnaissant infiniment proches, s'attirent l'une l'autre, au point de rompre tout attachement antérieur. La question posée par le titre est ici une manière d'interroger les relations entre Alsace, géographiquement, linguistiquement et culturellement inscrite dans le sillon du bassin rhénan, et l'Allemagne, dans une moindre mesure entre l'Alsace-Lorraine et l'Empire allemand.

Le jeu de mots se situe également autour du terme « électif », qui évoque la notion de choix et qui, de prime abord, paraît antinomique avec l'inclinaison naturelle qu'il y aurait dans le phénomène d'attraction ou d'affinité. L'exposition souhaite en effet montrer que le régime électoral novateur qui accompagne l'adoption de la Constitution de 1911 aurait peut-être pu être une chance de transformer la parenté (*Verwandten*) subie en une parenté choisie.

LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU BAS-RHIN

CHIFFRES CLES 2010

- Une équipe de 28 personnes, 30 km linéaires d'archives conservées

- 12 000 documents communiqués en salle de lecture
- 707 000 connexions sur le site Internet des Archives, qui a inauguré en juillet 2009 une « salle de lecture virtuelle », avec la mise en ligne des registres paroissiaux et d'état civil
- 1 000 élèves sensibilisés à l'histoire du département.

Les Archives assurent deux missions essentielles : fonctionnelle et juridique d'une part ; patrimoniale d'autre part. Ces missions se déclinent en 4 activités principales, appelée les 4 C : la Collecte, le Classement, la Conservation, la Communication au public.

A ce titre, l'action des Archives départementales est tournée non seulement vers les administrations mais aussi vers les citoyens, particuliers, généalogistes, chercheurs, scolaires....

INFORMATIONS PRATIQUES

L'exposition « Affinités électives ? 1911, L'Alsace-Lorraine et l'Empire allemand » est présentée du 16 mai au 30 juin 2011 au Palais du Rhin, à Strasbourg.

Horaires

Du lundi au vendredi de 13 h. à 18 h.

Ouverture exceptionnelle les samedi 21 et dimanche 22 mai.

Fermeture exceptionnelle les 2 et 3 juin (ascension) et 13 juin (pentecôte).

ENTRÉE LIBRE

Autour de l'exposition

- L'Institut du droit local alsacien-mosellan, en partenariat avec l'Université de Strasbourg et le soutien de la Région Alsace, organise un colloque sur la Constitution de 1911 les 19 et 20 mai à l'Hôtel de Région (1 place Adrien Zeller – STRASBOURG)
- Le Collège Saint-Etienne, les Comédiens du Rhin et Culture et bilinguisme - René Schickele *Gesellschaft* proposent une lecture publique « 1911, il était une fois la Constitution » le 19 mai à 19 h. au Palais du Rhin (place de la République)
- Visites guidées, notamment pour les groupes scolaires, sur réservation.
- Visites pour les enseignants : mercredi 25 mai à 14 h. et mardi 31 mai à 14 h. (sur réservation).
- Un livret pédagogique, destiné aux professeurs et réalisé par le service éducatif des Archives départementales (Danielle Hartmann) est accessible sur demande et sur le site Internet des Archives départementales : <http://archives.bas-rhin.fr>

En savoir +

Retrouvez toutes ces informations sur le site du Conseil général : <http://www.bas-rhin.fr>

CONTACTS PRESSE

Marie Collin

Chargée de l'action culturelle et éducative

Direction des Archives, de la Mémoire et du Patrimoine

Courriel : archives@c67.fr

Tél. : 03.69.06.73.06